

CIRCULAIRE DE RENTRÉE

ECOLE



Le chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire, Mme COLUS,
Le chef d'établissement de l'école, Mme MULLER-CUNY,
et l'équipe éducative
sont heureux d'accueillir votre enfant à l'Institution Notre Dame de La Providence pour l'année scolaire 2023-2024.

Date de rentrée

- ☛ Petite Section au CM2 : Lundi 4 septembre 2023 à 8h30
- ☛ TPS : Mardi 5 septembre 2023 à 8h30

Entrée des élèves :
5 rue d'Hellieule



Horaires de classe :

8h15 - 11h45 / 13h30 - 16h00

Notre équipe enseignante

Classes ULIS

ULIS TSA
ULIS TFC

Christelle PEREIRA
Camille DUBOUIS

Classes Maternelles

TPS - PS
PS - MS
MS - GS

Christine GEORGE ($\frac{3}{4}$ temps) - Sylvie STOFFEL ($\frac{1}{4}$ temps)
Laure VIRTEL
Florence GREGY ($\frac{3}{4}$ temps) - Sylvie STOFFEL ($\frac{1}{4}$ temps)

Classes Primaires

GS - CP
CE1
CE2
CM1/CM2

Stessy TOMASELLI
Delphine PHILBERT
Sarah DARQUE
Marc ADAM

CP
CE1/CE2
CM1
CM2

Edith KOBLOTH
Judith SEZNEC
Nicolas BOURDON
Emmanuelle BAGARD

Poste E

Marie Paule BISCH les mardis et vendredis + suppléante à 1/4 temps

Direction

Stéphanie MULLER-CUNY

Thème de l'année scolaire :

Les J.O. à La Pro



Le calendrier scolaire 2023/2024

Portes Ouvertes : Vendredi 1er septembre 2023 de 16h00 à 18h00

**Rentrée des classes :
Lundi 4 septembre 2023 à 8h30**

Vacances de la Toussaint : du jeudi 19 octobre 2023 après la classe au lundi 6 novembre 2023

Vacances de Noël : du vendredi 22 décembre 2023 après la classe au lundi 8 janvier 2024

Vacances d'hiver : du vendredi 23 février 2024 après la classe au lundi 11 mars 2024

Vacances de printemps : du mardi 23 avril 2024 après la classe au lundi 13 mai 2024

Vacances d'été : Mardi 2 juillet 2024

Nouveauté du projet d'école 2023-2026 : L'école du dehors

- ☛ Créer un lieu d'apprentissage qui allie le développement physique, psychique et cognitif
- ☛ Prendre la nature comme levier d'apprentissage
- ☛ Développer tous les sens et toutes les intelligences
- ☛ Se reconnecter avec la nature, source d'apaisement
- ☛ Adopter les éco-gestes
- ☛ Transposer ses compétences dans un milieu naturel
- ☛ Devenir un futur citoyen et agir en conséquence
- ☛ Augmenter les capacités de mémoire, de concentration et d'attention



Administratif

☛ **Les numéros utiles** Accueil et absences : 03 29 56 17 77

☛ **Ouverture des bureaux**

L'accueil est ouvert à partir **du lundi 28 août au matin**. Nos horaires sont : 8h à 12h et de 13h15 à 17h15 (sauf le mercredi après-midi), toute l'année en dehors des périodes de vacances scolaires.



A la rentrée, je n'oublie pas

☛ **L'assurance** (à remettre à la rentrée à l'enseignant)

Comme chaque année, il est indispensable de fournir une attestation d'assurance faisant apparaître clairement que votre enfant est assuré en **responsabilité civile** et en **individuelle accidents corporels** (cette dernière assurance est obligatoire pour les sorties. Votre enfant peut donc se trouver exclu de certaines activités en l'absence de cette attestation).

Réunion de parents

Merci de prendre note dès à présent des dates de réunions de parents :

- ☛ **Mardi 5 septembre à 16 h 30** : Les classes de CP (Edith KOBLOTH) et GSCP (Stessy TOMASELLI).
- ☛ **Vendredi 8 septembre à 16 h 30** : Les classes de CE1 (Dephine PHILBERT), CE1CE2 (Judith SEZNEC) et PSMS (Laure VIRTEL).
- ☛ **Mardi 12 septembre à 16 h 30** : Les classes de MSGS (Florence GREGY et Sylvie STOFFEL), CE2 (Sarah DARQUE).
- ☛ **Vendredi 15 septembre à 16 h 30** : Les classes de CM1 (Nicolas BOURDON), CM1CM2 (Marc ADAM) CM2 (Emmanuelle BAGARD) et TPSPS (Christine GEORGE et Sylvie STOFFEL).

Piscine

En principe, chaque classe du CP au CM2 bénéficiera de séances de piscine durant l'année scolaire 2023 - 2024. Un calendrier sera distribué, précisant les périodes retenues.



Aide personnalisée

L'aide personnalisée aura lieu **du lundi 02 octobre 2023 au lundi 03 juin 2024** et fonctionnera toujours les **lundis de 16h30 à 17h30**.

Etude / Garderie

ETUDES SURVEILLÉES : Les études **surveillées** sont proposées aux élèves des cycles II et III (du CP au CM2), de 16h30 à 17h30. **Il est nécessaire de contrôler la bonne exécution du travail à la maison.**

GARDERIES : Les garderies qui ont lieu entre 7h45 et 16h30 sont gratuites. De 7h15 à 7h45 et après 16h30, les garderies sont payantes.

TARIFS DES GARDERIES PAYANTES : (1,10 € le ticket de 30 min ou 2.20 € l'heure).

Toute période commencée est due.

Matin	07h15 – 07h45	94 €	Maternelle + élémentaire
A. Midi	16h30 – 17h00	94 €	Garderie maternelle, étude dirigée CP/CE1 et étude surveillée CE2/CM1/CM2
	16h30 – 17h30	187 €	Garderie maternelle, étude dirigée CP/CE1 et étude surveillée CE2/CM1/CM2
	16h30 – 18h00	281 €	Garderie Elémentaire et Maternelle
	16h30 – 18h30	374 €	Garderie Elémentaire et Maternelle

SURVEILLANCE : La surveillance doit être continue de l'entrée à la sortie des élèves. En conséquence, les enfants présents dans l'école avant 7h45 et après 16h30 sont dans **l'obligation d'utiliser le service de la garderie ou de l'étude.**

Conditions financières

A/ LA FACTURE ANNUELLE

Il est indispensable que vous conserviez la facture annuelle mentionnant votre échéancier.

- ☛ LA CONTRIBUTION FAMILIALE : Tout ce qui n'est pas pris en charge par l'état et les collectivités (loyer, entretien des locaux, entretien et achat du matériel scolaire...), cotisation diocésaine, enseignement catholique, associative et sportive.
- ☛ L'ENSEMBLE DES FOURNITURES : Les fournitures scolaires et les consommables (fichiers, papiers, photocopies,...) En cas de modifications intervenant en cours d'année, une facture rectificative sera établie.



B/ MODALITÉ DE PAIEMENT

- ☛ Le règlement en une fois dès réception de la facture annuelle
- ☛ Le prélèvement bancaire est le mode privilégié par l'établissement. Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois d'octobre à juillet. Les demandes de prélèvements de l'année précédente seront reconduites automatiquement.

Toute demande de prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalé avant le 15 du mois en cours pour être pris en compte le mois suivant.

En cas de rejet de prélèvement, des frais bancaires seront imputés sur le relevé des contributions.

- ☛ Le règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée ou espèces. Celui-ci doit parvenir à l'établissement avant les :

1^{ère} période : 31 octobre 2022 - 2^{ème} période : 31 janvier 2023 - 3^{ème} période : 30 avril 2023

C/ RECOUVREMENT

L'Etablissement intentera toutes les actions nécessaires pour recouvrer les sommes impayées. En cas de non paiement, l'établissement se donne le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

D/ ABSENCES, DEMI-PENSION

Le prix du ticket pour un repas pris occasionnellement est de 7 € et de 6 € pour le dispositif ULIS. Il est en vente à l'accueil du collège, à l'école primaire et doit être donné le jour où l'enfant déjeune.

- ☛ Tarifs CITE-PASS 2023-2024 :

LETTRE A = 5.10 €

LETTRE B = 5.60 €

LETTRE C = 5.90 €

LETTRE D = 6.40 €

- ☛ Les forfaits de cantine et de garderie seront applicables sur 4 jours uniquement.

ATTENTION Les tarifs CITE-PASS ne seront appliqués qu'à partir de la réception de la carte CITE-PASS et ne donneront plus lieu à un remboursement à postériori.

- ☛ les repas sont déduits (4€) uniquement en cas d'absence pour maladie de minimum 15 jours consécutifs sur présentation d'un certificat médical

En cas de non paiement d'un trimestre dû en fin de période, sans explications des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève à la demi-pension, pour le trimestre suivant. La famille sera avertie par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 30 novembre ou le 20 mars.

D/ FRAIS DE SCOLARITE 2023 / 2024

Voir le détail complet des conditions financières sur le site de l'établissement : www.institution-la-providence.fr

**Tout changement de régime (cantine et garderie),
n'est possible qu'à chaque fin de trimestre par un courrier manuscrit adressé à la comptabilité**

*Merci encore pour cette année partagée !
Bonnes vacances à tous et bon repos ! Stéphanie Muller-Cuny*